

MADRID, 26 (SERVIMEDIA)

El Consejo de Ministros autorizó hoy la firma de un convenio entre España y Andorra para la cesión del edificio y otros bienes de la emisora "Radio Andorra", que ponga fin al contencioso que sobre esta cuestión mantenían ambas administraciones.

El texto del convenio recoge el compromiso de Andorra a "asumir las obligaciones que le permitan subrogarse en la posición del Estado español y la sociedad de la que es pleno propietario en los litigios referidos al bien, garantizando la indemnidad de éste y de su sociedad respecto a toda reclamación futura".

Además, el Principado se compromete a destinar los bienes del patrimonio de "Radio Andorra" a finalidades de interés público y sin ánimo de lucro. En caso de obtener alguna plusvalía, deberá pagar al Estado español la mitad de esta cantidad.

La relevancia histórica de "Radio Andorra" se refiere principalmente a su actividad entre 1940 y 1944, durante la Segunda Guerra Mundial, período en el que fue la única radio privada francesa que emitió de forma neutral sin el control de Alemania ni de Francia.

Tras un largo periodo de decadencia y de verse envuelta en numerosos litigios, el Consejo General de los Valles de Andorra cerró la emisora definitivamente en 1980, al no renovar la licencia que le había concedido 20 años antes.

(SERVIMEDIA) 26-DIC-2008 ISP

Traduction :

L'ESPAGNE CÉDERA À LA PRINCIPAUTÉ
D'ANDORRE LE SIÈGE DE L'HISTORIQUE "RADIO ANDORRA"

MADRID, 26 (SERVIMEDIA)

Le Conseil des Ministres a autorisé, aujourd'hui, la signature d'une convention entre l'Espagne et l'Andorre pour la cession de l'édifice et autres biens de l'émetteur de Radio Andorre, convention qui met fin au contentieux qui durait entre les deux administrations sur cette question.

Le texte de la convention définit l'engagement de l'Andorre d'assumer les obligations qui lui permettent de se subroger à la position de l'Etat espagnol et à la société dont il est propriétaire, de plein droit, quant aux litiges liés au bien, garantissant l'indemnisation de ce dernier et de sa société pour tout ce qui se référerait à une réclamation future.

En outre, la Principauté s'engage à destiner les biens du patrimoine de "Radio Andorre" à des finalités d'intérêt public sans aucune intention lucrative. En cas de réalisation d'une plus-value, elle devra reverser à l'Etat espagnol la moitié de cette somme.

L'importance historique de "Radio Andorre" se réfère principalement à son activité entre 1940 et 1944, durant la Seconde Guerre Mondiale, période au

cours de laquelle elle fût l'unique radio privée française qui a émis en toute neutralité sans le contrôle de l'Allemagne ni celui de la France.

Après une longue période de décadence émaillée de nombreux litiges, le Conseil Général des Vallées d'Andorre ferma l'émetteur, définitivement, en 1980, suite au non renouvellement de la licence qu'il lui avait accordé vingt ans auparavant.

Texte tiré du journal « El Economista », envoyé et traduit aimablement par William Danjon pour « aquiradioandorra.free.fr »